

Applicable en cas de délégation de mandat par un confrère, le montant des honoraires sera celui de cet agent immobilier (mandataire principal). **Les informations de ce barème des honoraires sont conformes à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.**

Honoraires maximums TTC (TVA 20%) de TRANSACTION (vente) : le paiement de cette rémunération sera à la charge du « vendeur ». Le basculement des honoraires est interdit :

Honoraires un taux unique	Des honoraires minimums, mais un maximum de services ! Mandat exclusif : Pack Visibilité – Pack Web - Diagnostics – Organisation du déménagement / installation / Visite virtuelle 360° / photo / vidéo – 3D <i>Home staging – Conciergerie GRATUITE</i>
6% maximums	
avec un minimum de 9.000 €	

Honoraires TTC (TVA 20%) de LOCATION de biens en « zone tendue » dus à la signature du contrat de location :

	Organisation des visites	Constitution du dossier	Rédaction du bail	Entremise et négociation
Bailleur	13 € / m2 de surface habitable (*)			1 mois de loyer hors les charges (**) maximum
Preneur (locataire)				

(*) Décret n° 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires sont plafonnés à **13 €/m²** : 10 € (honoraires) + 3 € (état des lieux) du m² de surface habitable. (**) 1 mois de loyer hors les charges locatives diminué des honoraires de visite et d'état des lieux à la charge du bailleur. Etat des lieux seul hors location : **200 € maximum**

Honoraires maximums TTC (TVA 20%) de LOCATION professionnelle ou commerciale :

	Honoraires	Rédaction du bail commercial	Etat des lieux
Bailleur	2 mois de loyer ttc (hors les charges) maximums		
Locataire (preneur)			

- Honoraires maximums TTC (TVA 20%) de TRANSACTION (vente) pour un emplacement de stationnement, box et cave : le paiement de cette rémunération sera à la charge du « vendeur » : 1.800 € TTC maximums

- Prestation complémentaire non-obligatoire, demande de rédaction d'acte (exemple : compromis de vente) le paiement de cette rémunération sera à la charge de « l'Acquéreur » : 450 € TTC maximums

- Frais forfaitaire pour la délivrance d'une copie de : mandat de vente, bon de visite, compromis de vente, contrat de location, mandat de location, mandat de gestion, EDL entrée, EDL sortie, avenant : 200 € TTC maximums

Les activités de notre agence immobilière sont régies par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972. Carte Professionnelle n° CPI 9401 2019 000 040 964 (transaction sur immeubles et fonds de commerce) délivrée par la CCI Paris Ile-de-France le 11 décembre 2019 à la Sarl CHOISY PATRIMOINE IMMOBILIER – CPI enseignée « L'Adresse » siège social 8 bis boulevard de Stalingrad 94600 Choisy-le-Roi, immatriculée au RCS de Créteil le 25 juillet 2005 sous le SIRET n° 483 450 193 00014 (code NAF n° 6831-Z « agence immobilière »). **Notre agence ne peut ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.** Garantie financière à hauteur de 110.000 €uros chez ALLIANZ IARD VERSPIEREN sis 8 avenue du Stade de France à La Plaine Saint-Denis Cedex 93210 SAINT-DENIS (contrat n° 41319158). Responsabilité Civile PROfessionnelle chez ALLIANZ IARD VERSPIEREN sis 8 avenue du Stade de France à La Plaine Saint-Denis Cedex 93210 SAINT-DENIS (contrat n° 41319158). Médiateur de la consommation consultez le site : www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur. Gérant associé majoritaire et Directeur d'agence : M. Julien GRISORIO – julien.grisorio@ladresse.com